IMPORTANTE PANNE DES INSTALLATIONS DU BARRAGE DE BÉNI-HAROUN

Deux millions d'Algériens menacés de pénurie

Les responsables de l'hydraulique ainsi que les autorités de wilaya sont sur le qui-vive, suite à une grosse panne observée depuis le 21 juillet au niveau de la pompe de refoulement numéro 1 de la station de pompage de Béni-Haroun.

De nos correspondants à Mila et à Constantine
A. M'haimoud
Farid Benzaid

Le premier puis le deuxième expert, dépêchés de France par la société Alstom, chargée de la gestion de la station, n'ont pu détecter la panne qui paraît beaucoup plus sérieuse qu'on ne l'imaginait. Ils se sont ainsi rabattus sur la deuxième pompe (tombée, elle, en panne en 2010, puis réparée sans pour autant qu'elle ne soit mise en service depuis ce temps-là). Et voilà que même cette deuxième pompe refuse de fonctionner pour des raisons que seul l'expert en place peut déterminer. D'où un arrêt définitif de pompage, depuis le 21 juillet dernier, une situation plus que préjudiciable pour le fonctionnement des stations de traitement d'Aïn-Tine et d'Ouled El Kaïm à Oued Athmania, puisque le barrage réservoir et le bassin d'expansion qui alimentent ces deux stations se trouvent tout simplement au seuil critique.

Les jours à venir seront donc très rudes pour les populations de Mila et Constantine concernant l'alimentation en eau potable, et l'ADE commence déjà à prendre ses dispositions en rationnant la distribution. Le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, et son staff, sont attendus aujourd'hui sur place.

Constantine ne sera pas affectée, selon la Direction de l'hydraulique

A ce propos, et à en croire le directeur de l'hydraulique de Constantine, la panne qui affecte la station de pompage de Béni Haroun n'aura, a priori, aucun impact sur l'alimentation de la ville en eau potable. Aussi, la distribution de l'eau ne connaîtra normalement en ce mois de canicule et de carême aucune perturbation.

Photo : Samir Sid.

La distribution de l'eau sera rationnée.

En effet, selon Ali Hmam, directeur de l'hydraulique de la wilaya, qui s'exprimait, hier, les ondes de la radio locale, la wilaya de Constantine, alimentée en eau potable depuis le barrage de Béni-Haroun (Mila), via le barrage réservoir d'El Athemania, «ne sera, aucunement affectée» par l'avarie de la station de pompage principale, survenue la semaine dernière. Se voulant rassurant quant à la continuité de la distribution normale de l'eau potable, le directeur de l'hydraulique a indiqué que les réserves d'eau dont dispose la wilaya de Constantine permettront d'assurer une autonomie d'au moins deux mois.

Aussi, il précisera dans le même ordre d'idées que la ville dispose également en matière de ressources en eau de l'apport non négligeable des nappes phréatiques de Hamma Bouziane, Boumerzoug et El Khroub et, de ce fait, la distribution ne sera guère perturbée.

S'agissant de la station de pompage du barrage de Béni-Haroun, laquelle, a reconnu Ali Hmam, est effectivement «hors service depuis plus d'une semaine pour des raisons techniques, situation du reste qui est normale, des équipes de l'ADE, de l'Agence nationale des barrages et des techniciens étrangers sont à pied d'œuvre afin de réparer la panne dans les plus brefs délais».

A. M. et F. B.

TRANSFÉRÉES AU CENTRE NETCOM DE SIDI FREDJ

Les familles des réfugiés syriens fuient les lieux

Transférés au centre de Netcom à Sidi Fredj à l'ouest d'Alger, depuis trois jours, les réfugiés syriens en Algérie semblent ne pas apprécier les lieux. C'est du moins ce qu'affirment les gardiens du Centre.

Hier, le centre de Netcom de Sidi Fredj était désertique. Seuls quelques gardiens veillaient sur les lieux. Pourtant, des familles de réfugiés syriens en Algérie y avaient été transférées, il y a trois jours. Les gardiens affirment que leur nombre avoisinait la quarantaine. «Dès le lendemain, nombre d'entre eux ont quitté les lieux et ne sont plus revenus. Les autres font la navette quotidiennement entre le Centre et le Square Port-Saïd. Apparemment, ils ne se plaisent pas ici», explique l'un des gardiens. Selon lui, ces familles quittent les lieux le matin pour regagner le Square Port-Saïd à Alger et ne rentrent qu'à des heures tardives. «Ce matin, elles sont rentrées vers une heure. Ils ont pris leur s'hour et ont passé la nuit ici. Et dès le matin, ils ont repris le chemin pour le Square», raconte-t-il. Arrivées en Algérie, il y a deux semaines, les familles des réfugiés syriens se sont retrouvées livrées à elles-mêmes.

Après un long silence, le gouvernement algérien a décidé d'apporter de l'aide à ces nombreuses familles qui ont fui la Syrie. En mobilisant le centre de Netcom, les autorités algériennes ont cru bien faire mais les réfugiés continuent à investir le Square Port-Saïd, leur première halte.

Rym Nasri

MSP

Le bureau exécutif dénonce la paralysie politique

Le bureau exécutif du Mouvement de la société pour la paix (MSP), réuni ce mercredi à Alger, a dénoncé la paralysie gouvernementale doublée d'un gel politique effarant. Une manière de renforcer sa foi dans la voie de l'opposition que le parti emprunte depuis le printemps dernier.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - L'instance exécutive du MSP, qui, dans son communiqué sanctionnant la réunion de ce mercredi, ne fait aucunement référence au cas Ghoul, s'est déclarée outrée par ce que la paralysie du gouvernement et le gel politique ont induit comme situations explosives tant sur le plan strictement politique que sur le plan social.

Une situation qui a rendu, note le communiqué, encore plus insupportable le quotidien des Algériens.

Lesquels Algériens se trouvent également soumis à la pression sécuritaire induite, elle, par ce qui se passe aux frontières sud-algériennes ainsi que par ce qui se passe dans le pourtour maghrébin.

Evoquant les élections locales, le bureau exécutif du MSP appelle à des garanties véritables et à un univers transparent lesquels encourageraient une participation au scrutin.

Le bureau exécutif du MSP estime que seule une opération électorale régulière est à même de permettre le reflet exact du poids politique des uns et des autres. Par ailleurs, le bureau exécutif réclame l'ouverture d'un large débat autour de la prochaine révision constitutionnelle. Un débat qui associerait l'ensemble de la classe et des acteurs politiques.

Photo : NewPress

Le MSP se tourne vers l'avenir.

Et au-delà de la révision constitutionnelle, il est revendiqué l'ouverture d'un débat politique franc et sérieux sur toutes les questions afin de sortir de la sclérose et de l'immobilisme actuels.

Eludant le cas Ghoul en une phrase allusive, le bureau exécutif du MSP souligne qu'il a clos la page autour des conflits passés et qu'il se tourne désormais vers l'avenir, notamment en s'attelant à la préparation de la conférence nationale des cadres ainsi que la mise sur pied de la commission nationale des élections locales.

S. A. I.

AFFAIRE SODIMAC ET CMC

Dix ans de prison ferme requis contre les directeurs des deux sociétés

La représentante du ministère public a conclu à une «atteinte à l'économie nationale et à l'intérêt général». C'était à un moment où la pénurie de ciment frappait de plein fouet le secteur du bâtiment.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Si Kamel Djenati, «commerçant», accusé lui aussi dans cette affaire et absent au procès les 13 juin, 27 juin, 11 juillet, 25 juillet, a encore fait défaut, le procès de l'affaire Sodimac et CMC a été ouvert hier. Plus de vingt personnes ont comparu devant la juge du pôle judiciaire spécialisé près le tribunal de Sidi M'hamed. Il y avait deux catégories d'accusés. Les cadres des deux sociétés publiques et les commerçants et autres prête-noms impliqués dans le trafic de ciment.

Les premiers ont répondu aux accusations d'abus de fonction, octroi de privilèges injustifiés et illégaux à des tiers et spéculation. Les seconds, eux, ont comparu pour usage du registre du commerce d'autrui ou pour avoir prêté son nom et pour spéculation. Plusieurs accusés demeurent néanmoins en fuite.

Bref, lors de leurs auditions par la juge, les deux directeurs des sociétés précitées se sont défendus en arguant une «comptabilité saine» et «n'avoir jamais pris un sou à leurs sociétés».

Dans son réquisitoire, la représentante du ministère public a rappelé le contexte de l'époque où le secteur du bâtiment connaissait des tensions sur le ciment.

A l'époque justement quelques privilégiés s'approvisionnaient en quantité et imposaient les tarifs de leur choix. Des tarifs en principe plafonnés par le gouvernement. Et de conclure à une «atteinte à l'économie nationale et à l'intérêt général».

Elle a ainsi requis 10 ans de prison ferme à l'encontre d'Amrane Belhanafi et Abdelhafid Hamdi, respectivement directeurs de Sodimac et CMC. Elle a également requis cinq ans de prison assortis d'une amende de 50 000 DA contre les intermédiaires et trois ans contre les prête-noms.

L. H.